

et ce sont là les maîtres qu'on leur ménage ! Pourtant, il y a de si nombreuses ressources pour un évêque qui aurait à cœur les progrès des études dans son diocèse ! Ne peut-on concevoir, par exemple, une sorte de maison préparatoire où se disposerait à l'enseignement l'élite des jeunes prêtres, après avoir pris comme un engagement moral de donner à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse une trentaine d'années, je suppose, au bout desquelles apparaîtrait une honorable retraite ? Pendant l'espace de temps choisi, de concert avec l'autorité supérieure, ces maîtres zélés et habiles recevraient une large rétribution, qui leur permettrait de s'entourer des secours que la science réclame, d'éclairer de quelques utiles voyages certains côtés de leur instruction propre, et de ne pas user leurs jours et leurs forces à un ingrat métier, dont il ne leur reviendrait rien. Il est bien juste que chaque peine, et ici elle est grande, reçoive son salaire. En organisant sur cette première base une corporation enseignante, on aurait une armée disciplinée, un clergé puissant et fort, car de nos jours, la science, aussi bien que la vertu, donne la puissance et la force, et puisque le siècle fait tant de bruit avec un peu de savoir orgueilleux, c'est par du savoir aussi qu'il faut que le prêtre lui réponde, par du savoir humble et ferme.

Pour qu'une réforme arrive en ce qui concerne les études des petits séminaires, il faut donc préalablement qu'il y en ait une dans les études théologiques, et nous croyons être sûr que la plus intelligente portion du clergé l'appelle de ses vœux, parce qu'elle en comprend toute la nécessité. C'est après le cours des classes ordinaires, et au sortir de philosophie, que se présentent, pour les études ecclésiastiques, les jeunes gens qui se destinent à la haute